

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2019/36

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 19

POUR : (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quatre septembre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/08/2019

M. Michel MEIS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames LESUEUR P ; PAYEN F et Messieurs ADAM C ; BESANCON T ; BOUILLON J ; CANIVENQ R ; CORNEILLE JP ; DUGARD Y ; ETIENNE P ; FLEURY V ; GODART O ; MALVAUX A ; MANCEAUX C ; MEIS M ; RICHELET JP ; SIGNORET F ; SINGLIT B

Représentés : M. CARPENTIER D donne pouvoir à Mme PAYEN F ; M. MATHIAS F donne pouvoir à M. SINGLIT B.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU BATIMENT
SITUE 15 RUE DU CHAMP DE FOIRE A VOUZIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2.

Vu la délibération DC2019/44 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle de l'action sociale,

Vu la délibération n°DC2019/75 du conseil communautaire du 10/07/2019 portant délégation de compétences au bureau communautaire pour prendre toute décision concernant notamment l'attribution des marchés de travaux d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 221 000 €HT,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'extension du bâtiment situé 15 rue du Champ de foire à Vouziers (08400),

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre du projet de rénovation et l'extension du bâtiment situé 15 rue du Champ de foire à Vouziers, un avis d'appel public à la concurrence pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre a été publié sur le profil acheteur et au BOAMP le 13 juin 2019. La date limite de remise des offres était fixée au 18 juillet 2019 à 12 h.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique.

.../...

Le Bureau est informé que 8 plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée. Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 18 juillet à 13 h 15.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- PRIX : 40 % de la note finale appréciée à partir du montant global et forfaitaire maximal précisé à l'acte d'engagement
- TECHNIQUE : 60 % de la note finale décomposé comme suit :
 - o Méthodologie : /30
 - o Moyens humains : /10
 - o Démarche qualité, sécurité, environnement : /10
 - o Cohérence de l'offre : /10

Les offres sont classées après addition des notes.

L'analyse des offres est exposée au Bureau.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau communautaire d'approuver le contrat présenté aux conditions et aux prix résultants de la procédure de consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Bureau communautaire, DECIDE à l'unanimité d'attribuer le marché au groupement dont le mandataire est la SELARL Techniques Design Architectures (TDA), 9 rue de l'Abattoir à Charleville-Mézières (08000) pour un montant global et forfaitaire provisoire de 121 440,00 € HT soit 145 728,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE le marché susmentionné avec l'attributaire retenu,
- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir,

Le Président,

Francis SIGNORET

